



Quittance de loyer obligatoire?

Par **enitram_old**, le **24/08/2007 à 18:45**

Le bailleur est-il tenu de donner une quittance de loyer lorsque le paiement du loyer se fait de banque à banque (prélèvement automatique) ?

Par **ly31**, le **25/08/2007 à 08:06**

Bonjour,
Je vous informe qu'il n'y a pas d'obligation de fournir au locataire des quittances de loyer tant que celui-ci ne les réclame pas. En revanche, le propriétaire est obligé d'en fournir dès que le locataire le désire.
Je vous souhaite une bonne journée
ly31